



CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/ 2021

Convocation du 24 juin 2021

Etaient présents : François BIGEARD (Maire), Benjamin BONIN (1^{er} adjoint), Johan GENDRE (2^{ème} adjoint), Bernard CORNEMILLOT (3^{ème} adjoint), Christophe POULLEAU (4^{ème} adjoint), Denis BONIN, , Emmanuel EYRAUD, Marie-Anne FANJAUD, Cyril GIRARD, Caroline JACQUES, Sandrine LAGARDE, Elise LAMBERT, Dominique RAVERAT, Véronique VINCENT.

Absent : Jean-Luc DERECLLENNE

1. Demande de subvention Socle Numérique dans les écoles élémentaires,

Dans le cadre du plan de relance, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a lancé un appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires en janvier 2021.

Ce dispositif a pour objectif de contribuer à la continuité pédagogique, de réduire la fracture numérique et les inégalités scolaires dès l'école élémentaire.

Dans le cadre du projet, la subvention de l'Etat couvre 70 % de la dépense engagée si la dépense engagée est inférieure ou égale à 200 000 €.

Le Maire explique qu'il serait opportun de profiter de cette aide pour compléter l'équipement numérique des classes de primaire. Un premier dossier a été monté par l'école.

Après délibération,

Le conseil approuve à l'unanimité le projet et sollicite l'aide de l'Etat pour un montant de dépenses de 5 000 € TTC.

2. Décision modificative,

Une décision de la commission de surendettement Banque de France a été rendue le 27/10/2020 effaçant les dettes d'un locataire communal.

Par conséquent les dettes dues à cette date sont éteintes et aucune poursuite ne peut être réalisée.

La commune doit donc délibérer pour constater l'effacement des dettes du locataire et ouvrir les crédits nécessaires au compte 6542 (créances éteintes) pour un montant de 7171.31 €

Après délibération,

Le conseil municipal par 14 voix « pour »,

- Constate l'effacement des dettes dues comme détaillées pour un montant de 7171.73 € au 27/10/2020 :

Synthèse des restes dus sur les titres pris en charge

Exercice	N° Titre	Loyer émis		Paiement enregistrés	Reste du
2018	125	Décembre	629,03	406,62	222,41
2019	3	Janvier	629,03	253,00	376,03
2019	16	Avril	629,03	0,00	629,03
2019	43	Août	555,80	170,18	385,62
2019	51	Septembre	638,62	253,00	385,62
2019	66	Octobre	638,62	254,00	384,62

2019	72	Novembre	555,80	171,18	384,62
2019	90	Décembre	798,62	254,00	544,62
2120	4	Janvier	555,80	171,19	384,62
2020	18	Février	555,80	171,18	384,62
2020	40	Mars	638,62	254,00	384,62
2020	75	Avril	638,62	254,00	384,62
2020	91	Mai	638,62	254,00	384,62
2020	105	Juin	638,62	254,00	384,62
2020	120	Juillet	638,62	254,00	384,62
2020	203	Août	642,80	254,00	388,80
2020	204	Septembre	642,80	254,00	368,80
2020	209	Octobre	642,80	254,00	388,80
TOTAL DES DETTES A EFFACER					7171,31

- Décide de la décision modificative suivante au BP 2021 de la commune :

6542 (D/F) + 7200 €
6231 (D/F) - 7200 €

3. Renouvellement de bail communal (logement école maternelle),

Vu que le logement est soumis au régime des logements d'instituteur,
Après avoir délibéré,
le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction du bail, dans les mêmes conditions que précédemment, du 01/08/2021 au 31/07/2022.

Le loyer mensuel est fixé à 443.09 € + évolution l'indice IRL INSEE 2ème trimestre, et les charges s'élèveront à 62.30 € par mois + réévaluation dans les mêmes proportions,

4. Divers

L'association Loggararnir (viking) souhaite faire une journée porte ouverte le 25 juillet 2021 afin de faire des démonstrations de leur activité. Il souhaite faire cette démonstration à Chassagne. Des photos sont présentées pour imager le projet.

Le conseil approuve à l'unanimité cette activité.

Le projet sera rattaché à la commission de Chassagne.

**Le Maire,
François BIGEARD**